

# FCP VALEURS MIXTES

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2019

### I. Rapport sur l'audit des états financiers

#### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds FCP VALEURS MIXTES, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2019, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 36 983 235 DT, un actif net de 36 734 851 DT et un résultat bénéficiaire de 2 291 161 DT. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du gestionnaire le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

#### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### Observation

Nous attirons l'attention sur :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à le gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2020

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mourad FRADI**

**BILAN COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Actions et droit rattaché		6 924 534	3 114 286
Obligations et valeurs assimilées		11 770 878	3 019 163
Titres OPCVM		679 244	617 446
	<b>3.1</b>	<b>19 374 656</b>	<b>6 750 895</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	10 488 946	3 449 486
Disponibilités	<b>3.3</b>	7 119 633	2 503 684
		<b>17 608 579</b>	<b>5 953 170</b>
<b><u>Créances d'exploitations</u></b>			
		-	-
<b><u>Autres actifs</u></b>			
		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>36 983 235</b>	<b>12 704 065</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	231 854	136 251
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	16 530	9 016
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>248 384</b>	<b>145 267</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>			
Capital	<b>3.6</b>	34 856 903	12 243 507
<b>Sommes capitalisables</b>	<b>3.7</b>	<b>1 877 948</b>	<b>315 291</b>
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		-	-
Sommes capitalisables de l'exercice		1 877 948	315 291
<b>ACTIF NET</b>		<b>36 734 851</b>	<b>12 558 798</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>36 983 235</b>	<b>12 704 065</b>

**ETAT DE RESULTAT COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019 & 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars tunisiens)**

	Note	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>942 922</b>	<b>234 014</b>
Dividendes	4.1	249 462	66 476
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.2	693 460	167 538
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.3	<b>1 414 818</b>	<b>331 534</b>
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>2 357 740</b>	<b>565 548</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.4	<b>&lt;539 753&gt;</b>	<b>&lt;244 060&gt;</b>
<b>Revenu net des placements</b>		<b>1 817 987</b>	<b>321 488</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.5	<46 612>	<19 771>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 771 375</b>	<b>301 717</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		106 573	13 574
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>		<b>1 877 948</b>	<b>315 291</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		<106 573>	<13 574>
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		321 771	106 645
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		214 008	695 037
Frais de négociation de titres		<15 993>	<9 328>
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>2 291 161</b>	<b>1 094 071</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET COMPARE ARRETE AUX 31 DECEMBRE 2019  
& 31 DECEMBRE 2018**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	31/12/2019	31/12/2018
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>2 291 161</u></b>	<b><u>1 094 071</u></b>
Résultat d'exploitation	1 771 375	301 717
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	321 771	106 645
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	214 008	695 037
Frais de négociation de titres	<15 993>	<9 328>
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>		
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>21 884 892</u></b>	<b><u>5 028 651</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>24 507 064</b>	<b>6 263 522</b>
Capital	23 320 570	5 871 179
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	709 925	226 723
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	476 569	165 620
<b>Rachats</b>	<b>&lt;2 622 172&gt;</b>	<b>&lt;1 234 871&gt;</b>
Capital	<2 235 641>	<1 119 654>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	<166 953>	<78 442>
Régularisation des sommes capitalisables de l'exercice	<227 265>	<42 665>
Droit de sortie	7 687	5 890
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>24 176 053</u></b>	<b><u>6 122 722</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	12 558 798	6 436 076
En fin de l'exercice	36 734 851	12 558 798
<b><u>Nombre de parts</u></b>		
En début de l'exercice	113 539	64 685
En fin de l'exercice	309 068	113 539
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>118,857</u></b>	<b><u>110,612</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>7,45%</u></b>	<b><u>11,17%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS  
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

**1 – PRESENTATION DU FONDS**

FCP VALEURS MIXTES est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a reçu l'agrément du CMF le 22 septembre 2010 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

TUNISIE VALEURS a été désignée distributeur exclusif des titres du FCP VALEURS MIXTES.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

**2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fond pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

**2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeur similaire et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

Le fonds détient une souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisée à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

### **2.3 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative au 31 décembre 2019.

### **2.4 Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

### **2.5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non capitalisable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **2.6 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

### **2.7 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non capitalisable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des charges.
- Le résultat non capitalisable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

## **2.8 Sommes capitalisables**

Les sommes capitalisables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

## **3 – NOTES SUR LE BILAN**

### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

<b><u>A- Actions et droits rattachés</u></b>	<b><u>Nombre de titres</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
BH BANK	53 849	658 511	642 473	1,74%
CEREALIS	86 112	450 931	548 620	1,48%
DELICE HOLDING	19 066	238 540	198 630	0,54%
MONOPRIX	20 000	182 965	159 681	0,43%
MPBS	263 436	1 221 162	1 539 784	4,16%
P G H	5 500	54 656	72 161	0,20%
SAH LILAS	61 253	716 814	725 726	1,96%
SFBT	44 520	835 869	848 507	2,29%
SOTETEL	23 000	112 909	115 668	0,31%
SOTIPAPIER	115 000	643 418	801 321	2,17%
SOTUVER	25 000	249 848	210 676	0,57%
STAR	5 884	724 584	830 016	2,24%
SYPHAX AIRLINES	119 049	1 121 935	0	0,00%
TPR	33 192	176 967	157 862	0,43%
UBCI	400	11 756	12 000	0,03%
UNIMED	6 442	60 200	61 373	0,17%
UNIMED DA 2017 -11/117	45	40	36	0,00%
<b><i>Total actions et droits rattachés</i></b>		<b><i>7 461 105</i></b>	<b><i>6 924 534</i></b>	<b><i>18,72%</i></b>

## **B- Obligations et valeurs assimilés**

### **1-Bon de trésor assimilable**

BTA 11 JUIN 2025 6.5%	2 200	1 903 000	2 013 532	5,44%
BTA 11/08/2022 5.60%	893	847 449	886 462	2,40%
<b><i>Total bon de trésor assimilable</i></b>		<b><i>2 750 449</i></b>	<b><i>2 899 994</i></b>	<b><i>7,84%</i></b>

## 2-Obligations des sociétés

ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	3 500	280 000	291 220	0,79%
AMEN BANK SUB 2012 B	8 650	259 500	264 977	0,72%
ATL 2013-2 TF	5 000	100 000	100 740	0,27%
ATL 2019-1 CA TF	3 000	300 000	301 978	0,82%
ATTIJARI LEASING 2019-1 CB TV	20 000	2 000 000	2 094 726	5,66%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	240 000	253 196	0,68%
BH SUBORDONNE 2019-1CAT.A-TV	3 000	300 000	318 305	0,86%
CIL 2018/1 CAT. A TF	15 000	1 500 000	1 621 624	4,38%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	5 000	400 000	421 150	1,14%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	21 610	2 042 145	2 175 515	5,88%
TLF 2019-1 CA TF	5 000	500 000	523 298	1,41%
UIB 2011/1 TR B	5 500	330 000	335 817	0,91%
UIB 2012/1 A	800	11 408	11 969	0,03%
WIFAK BANK 2019-1 CB TF	1 500	150 000	156 369	0,42%
<b>Total obligations des sociétés</b>		<b>8 413 053</b>	<b>8 870 884</b>	<b>23,99%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>11 163 502</b>	<b>11 770 878</b>	<b>31,83%</b>

## C- Titres OPCVM

SICAV ENTREPRISE	4 694	500 156	501 657	1,36%
SICAV PLUS	2 916	175 890	177 587	0,48%
<b>Total titres OPCVM</b>		<b>676 046</b>	<b>679 244</b>	<b>1,84%</b>
<b>Total</b>		<b>19 300 653</b>	<b>19 374 656</b>	<b>52,39%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>
Actions et droits	11 020 137
Obligations des sociétés	6 792 145
BTA	2 086 860
Titres OPCVM	1 449 984
	<b>21 349 126</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Prix de Cession ou Remboursement</u>	<u>Plus ou moins-values réalisées</u>
Actions et droits	7 468 539	-	7 658 272	189 733
Obligations des sociétés	638 332	151 540	789 872	-
Titres OPCVM	1 374 091	-	1 398 366	24 275
<b>TOTAL</b>	<b>9 480 962</b>	<b>151 540</b>	<b>9 846 510</b>	<b>214 008</b>

### 3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b>Certificats de dépôt</b>				
AB au 24/12/2020-360J-12%	500 000	456 506	457 457	1,24%
<b>Total émetteur AB</b>	<b>500 000</b>	<b>456 506</b>	<b>457 457</b>	<b>1,24%</b>
ATB au 10/12/2020-360J-12,10%	500 000	456 824	458 743	1,24%
ATB au 14/12/2020-360J-12,10%	1 000 000	913 649	916 527	2,48%
ATB au 27/04/2020-140J-12%	500 000	482 166	485 096	1,31%
<b>Total émetteur ATB</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 852 639</b>	<b>1 860 366</b>	<b>5,03%</b>
BH au 30/01/2020-360J-13,50%	500 000	452 423	496 167	1,34%
BH au 23/01/2020-360J-13,50%	500 000	452 423	497 093	1,34%
BH au 24/01/2020-360J-13,50%	500 000	452 423	496 960	1,34%
BH au 25/12/2020-360J-12,30%	500 000	455 540	456 390	1,23%
<b>Total émetteur BH</b>	<b>2 000 000</b>	<b>1 812 809</b>	<b>1 946 610</b>	<b>5,26%</b>
BTK au 16/01/2020-120J-10,83%	500 000	486 063	498 258	1,34%
BTK au 22/02/2020-360J-12,70%	2 000 000	1 817 480	1 973 997	5,34%
<b>Total émetteur BTK</b>	<b>2 500 000</b>	<b>2 303 543</b>	<b>2 472 255</b>	<b>6,68%</b>
TSB au 08/01/2020-20J-10,80%	500 000	497 614	499 165	1,35%
TSB au 24/01/2020-30J-10,95%	500 000	496 383	497 227	1,34%
<b>Total émetteur TSB</b>	<b>1 000 000</b>	<b>993 997</b>	<b>996 392</b>	<b>2,69%</b>
<b>Total certificats de dépôts</b>	<b>8 000 000</b>	<b>7 419 494</b>	<b>7 733 080</b>	<b>20,91%</b>
<b>Billets de trésorerie</b>				
ENDA au 03/06/2020-350J-11,50%	1 500 000	1 379 325	1 446 903	3,91%
ENDA au 05/10/2020-350J-11,50%	1 000 000	919 550	936 100	2,53%
ENDA au 23/10/2020-350J-11,50%	400 000	366 996	372 863	1,01%
<b>Total émetteur ENDA</b>	<b>2 900 000</b>	<b>2 665 871</b>	<b>2 755 866</b>	<b>7,45%</b>
<b>Total billets de trésorerie</b>	<b>2 900 000</b>	<b>2 665 871</b>	<b>2 755 866</b>	<b>7,45%</b>
<b>Total Placements monétaires</b>	<b>10 900 000</b>	<b>10 085 365</b>	<b>10 488 946</b>	<b>28,36%</b>

### 3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Amen Banque Pasteur	622 613	596 987
Intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	445 431	57 802
Vente de titre à encaisser	-	41 248
Compte à terme	6 283 000	2 037 000
Souscriptions à régler	< 142 336 >	< 217 793 >
Retenue à la source sur intérêt courus sur dépôt à vue et compte à terme	< 89 086 >	< 11 560 >
ATB	11	-
	<u>7 119 633</u>	<u>2 503 684</u>

### 3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Rémunération du gestionnaire à payer	114 043	38 392
Commission de surperformance du gestionnaire à payer	113 312	94 137
Rémunération du dépositaire à payer	4 499	3 722
	<u>231 854</u>	<u>136 251</u>

### 3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	12 739	7 952
Redevance CMF à payer	3 116	1 064
Retenues à la source à payer	675	-
	<u>16 530</u>	<u>9 016</u>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1er Janvier 2019**

Montant	<b>12 243 507</b>
Nombre de part	113 539
Nombre de porteurs de parts	137

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	23 320 570
Nombre de part	216 261
Nombre de porteurs de parts entrant	182

#### **Rachats effectués**

Montant	< 2 235 641 >
Nombre de part	20 732
Nombre de porteurs de parts sortant	12

#### **Autres mouvements**

Frais de négociation de titres	< 15 993 >
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	321 771
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	214 008
Régularisations des sommes capitalisables de l'exercice antérieur	542 972
Sommes capitalisables de l'exercice antérieur	315 291
Régularisations de (+/-) values sur titres et frais de négociation	142 731
Droit de sortie	7 687

#### **Capital au 31 décembre 2019**

	<b>34 856 903</b>
Nombre de part	309 068
Nombre de porteurs de parts	307
Taux de rendement	7,45 %

### **3.7 Sommes capitalisables:**

Les sommes capitalisables au 31 décembre 2019 se détaillent comme suit :

<u>Désignations</u>	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Résultat d'exploitation	1 771 375	301 717
Régularisation du résultat d'exploitation	106 573	13 574
	<b>1 877 948</b>	<b>315 291</b>

#### **4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT**

##### **4.1 Dividendes :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Dividende I.C.F	65 601	-
Dividende SOTIPAPIER	40 001	2 205
Dividende BH BANK	31 200	5 760
Dividende SFBT	27 300	9 750
Dividende MPBS	25 392	278
Dividende STAR	17 912	6 193
Dividende TPR	7 966	-
Dividende DELICE HOLDING	7 817	3 699
Dividende SOTUVER	7 500	-
Dividende SICAV ENTREPRISE	7 450	3 148
Dividende CEREALIS	4 116	1 300
Dividende SOTETEL	2 554	-
Dividende UNIMED	2 222	2 537
Dividende PG H	1 843	-
Dividende LAND`OR	588	-
Dividende BIAT	-	10 646
Dividende UIB	-	8 360
Dividende TELNET HOLDING	-	5 000
Dividende BT	-	4 000
Dividende ATTIJARI BANK	-	3 600
	<b><u>249 462</u></b>	<b><u>66 476</u></b>

##### **4.2 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Revenus des obligations	564 022	136 492
Revenus des BTA	129 438	31 046
	<b><u>693 460</u></b>	<b><u>167 538</u></b>

#### **4.3 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Intérêts sur certificat de dépôt	651 519	182 143
Intérêts sur dépôt à vue et compte à terme	579 303	129 892
Intérêts sur billets de trésorerie	182 741	-
Autres revenus	1 255	509
Intérêts sur BTC	-	18 990
	<b><u>1 414 818</u></b>	<b><u>331 534</u></b>

#### **4.4 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Rémunérations du gestionnaire	409 560	142 933
Commission de surperformance	113 312	94 137
Rémunération du dépositaire	16 881	6 990
	<b><u>539 753</u></b>	<b><u>244 060</u></b>

#### **4.5 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2019 se détaille comme suit :

	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>
Redevance CMF	33 170	11 511
Honoraires du commissaire aux comptes	12 739	7 952
Autres frais	703	308
	<b><u>46 612</u></b>	<b><u>19 771</u></b>

### **5 – AUTRES INFORMATIONS**

#### **5-1 Données par part et ratios de gestion de placement:**

<b><u>Données par part</u></b>	<b><u>31/12/2019</u></b>	<b><u>31/12/2018</u></b>	<b><u>31/12/2017</u></b>	<b><u>31/12/2016</u></b>	<b><u>31/12/2015</u></b>
Revenus des placements	7,629	4,981	3,710	3,803	4,629
Charges de gestion des placements	<1,746>	<2,150>	<1,306>	<1,310>	<1,657>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,882</b>	<b>2,831</b>	<b>2,404</b>	<b>2,493</b>	<b>2,972</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,151>	<0,174>	<0,194>	<0,203>	<0,205>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,731</b>	<b>2,657</b>	<b>2,210</b>	<b>2,290</b>	<b>2,767</b>

Régularisation du résultat d'exploitation	0,345	0,120	0,029	<0,075>	<0,553>
<b>Sommes capitalisables de l'exercice</b>	<b>6,076</b>	<b>2,777</b>	<b>2,239</b>	<b>2,215</b>	<b>2,214</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titre	1,041	0,939	4,806	8,195	<12,588>
Frais de négociation de titre	<0,052>	<0,082>	<0,029>	<0,061>	<0,160>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,692	6,122	<4,315>	<10,036>	2,685
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>1,682</b>	<b>6,979</b>	<b>0,462</b>	<b>&lt;1,901&gt;</b>	<b>&lt;10,063&gt;</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>7,413</b>	<b>9,636</b>	<b>2,672</b>	<b>0,389</b>	<b>&lt;7,296&gt;</b>
Droit de sortie	0,025	0,052	-	-	-
<b>Résultat non capitalisable de l'exercice</b>	<b>1,707</b>	<b>7,031</b>	<b>0,462</b>	<b>&lt;1,901&gt;</b>	<b>&lt;10,063&gt;</b>
Régularisation de plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation	0,462	1,305	<0,045>	0,363	1,342
<b>Sommes non capitalisable de l'exercice</b>	<b>2,169</b>	<b>8,336</b>	<b>0,417</b>	<b>&lt;1,538&gt;</b>	<b>&lt;8,721&gt;</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>118,857</b>	<b>110,612</b>	<b>99,499</b>	<b>96,843</b>	<b>96,166</b>

#### Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,63%	2,14%	1,29%	1,46%	1,31%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,17%	0,19%	0,20%	0,16%
Résultat capitalisable de l'exercice / actif net moyen	5,67%	2,64%	2,21%	2,25%	1,74%

#### 5-2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire :

La gestion de FCP VALEURS MIXTES est confiée à TUNISIE VALEURS. Cette dernière a pour mission notamment :

- La définition des objectifs de placements de l'actif du fonds ;
- La veille sur le respect d'allocation d'actif telle que détaillé dans le règlement intérieur ;
- La sélection des titres constituant le portefeuille du fonds entre BTA, actions et valeurs assimilées et obligations ;
- Le calcul de la valeur liquidative des parts de fonds et l'information des porteurs de parts et du public sur la gestion du fonds avec la périodicité requise ;
- La fourniture de toute information et/ou document réclamés par le dépositaire dans le cadre de sa mission de vérification.

La distribution et la gestion administrative et comptable du FCP VALEURS MIXTES sont confiées à TUNISIE VALEURS.

En rémunération des services de gestion financière, administrative et comptable, TUNISIE VALEURS perçoit une commission globale de gestion calculée à hauteur de :

- 1,2%(HT) sur l'actif placé en actions
- 1%(HT) sur le reste de l'actif.

Le calcul de ces frais de gestion se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative du FCP. Le règlement effectif se fait trimestriellement.

En plus de la commission précitée, le gestionnaire perçoit une commission de surperformance s'élevant à 10% HT de la différence entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé qui a été fixé à 5% par an. Son règlement effectif se fait à la clôture de chaque exercice comptable.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire du FCP VALEURS MIXTES elle est notamment chargée à ce titre :

- De conserver les titres et les fonds de FCP ;
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire de FCP VALEURS MIXTES avec les prescriptions légales et les dispositions de son règlement intérieur ;
- Contrôler l'établissement de la Valeur Liquidative des parts du fonds et vérifier l'application des règles de valorisation des actifs du FCP ;
- Contrôler le respect des règles relatives au montant minimum et maximum de l'actif du FCP ;
- D'encaisser le montant des souscriptions des porteurs des parts entrant et le règlement des rachats aux porteurs des parts sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit annuellement une rémunération de 0,05% HT calculée sur la base de l'actif net avec un minimum de 5 000 DT HT et un plafond de 15 000 DT HT.

### **5.3 Evénements postérieurs à la clôture :**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue à se propager dans le monde et en Tunisie et dont nous ignorons encore l'ampleur et la durée.

Suite au confinement qui a été précédé par des mesures préventives, l'activité économique en Tunisie a été impactée suite : aux restrictions à la mobilité, à l'arrêt de la production, à la fermeture des points de vente et l'arrêt de recouvrement inter-entreprises ainsi que la suspension des opérations du commerce international,... ces constats devraient se traduire par un affaiblissement de la conjoncture au moins au premier semestre 2020. Dans le cadre des efforts nationaux visant à atténuer les retombées économiques et sociales de ladite pandémie, le Gouvernement tunisien, la Banque Centrale de Tunisie ont annoncé une série de mesures exceptionnelles.

En application de la norme comptable 14, Cet événement n'aura un impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 que s'il indique que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est plus appropriée, par contre il pourrait avoir des impacts significatifs en 2020.

La Direction de Tunisie Valeurs suit de près l'évolution de la situation en relation avec les décisions gouvernementales et a activé son plan de continuité d'activité et a mis en place un dispositif pour préserver la santé de ses collaborateurs et de ses partenaires, et qui confirme que l'hypothèse du maintien de la continuité d'exploitation n'est pas remise en cause lors de la préparation et la présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2019

Actuellement et sur la base des informations disponibles, l'impact futur éventuel de la pandémie COVID-19 sur l'activité et la situation financière du fonds FCP VALEURS MIXTES ne peut pas être estimé de façon fiable.

Les états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration de Tunisie Valeurs réuni le 27 Mars 2020, En conséquence, ils ne reflètent pas les événements postérieurs à cette date.